

MARKETING « Savourez l'Alsace-Produit du terroir »

La profession agricole décline sa marque

Les produits agricoles régionaux ont désormais leur marque. « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » veut apporter de la clarté aux consommateurs et de la lisibilité aux exploitants.

Elle apparaîtra très prochainement sur de la viande bovine et porcine, de la charcuterie, des fruits et légumes, du foie gras, du pain et de la bière. Et ce n'est qu'un début. Déjà, des producteurs d'agneaux et des fabricants de sucre et de produits laitiers ont fait part de leur vif intérêt. Quatre mois après sa création, la marque « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » a manifestement convaincu la profession agricole. Les exploitants et les coopératives qui transforment leurs produits ont en tout cas compris le bénéfice qu'ils pourront tirer de ce nouveau label, dernier développement en date de la marque partagée Alsace.

Produits 100 % alsaciens

Cette appellation, dont seuls « les produits bruts 100 % alsaciens et les produits transformés dont la matière première vient des terres et des élevages de la région » peuvent se prévaloir, « apportera de la clarté aux consommateurs », a estimé jeudi Jean-François Vierling, le président d'Alsace Qualité devant le président de la Région Philippe Richert et un parterre de professionnels réunis à la Foire européenne. Désormais, s'est félicité Emmanuel Goetz, représentant de l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA), « il y aura une seule marque agroali-

mentaire sur le marché ». « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » est en effet une déclinaison de « Savourez l'Alsace », la signature créée par l'ARIA pour signaler « les produits transformés en Alsace par des entreprises alsaciennes qui développent les emplois et investissent au niveau local ». Cette marque figure déjà sur « 1 800 références accréditées et commercialisées ».

Le nouveau label « permettra aussi de développer la valeur ajoutée régionale et donc de pérenniser nos entreprises qui sont source d'emploi et porteuses des valeurs du développement durable », a précisé M. Vierling. Il doit en effet « venir en aide à nos filières et les aider à commercialiser leurs produits », a renchéri Philippe Boehmler, qui préside le comité d'accréditation. « Nous y mettons beaucoup d'espoir », a souligné Jean-Paul Bastian, le président de la chambre d'agriculture. Pour lui « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » est « une des solutions à la crise que nous traversons », « une des clés de la réussite de notre modèle agricole alsacien » fait de petites exploitations très diversifiées ».

Il fallait, a-t-il souligné, que leurs productions soient « identifiées et mise en avant » pour se démarquer aux yeux des consommateurs d'Alsace et d'ailleurs. À la veille de la création de la nouvelle grande région, a-t-il relevé, « il doit exister des identifications régionales fortes ».

O.W.

MÉCANIQUE Au menu du comité stratégique

Robotique, base de données, exportations et ressources humaines

LE COMITÉ MÉCANIQUE Alsace, que préside l'industriel Alain Bohrer, s'est réuni jeudi à Obernai.

Accueilli pour la première fois au lycée professionnel Paul-Émile Victor, le groupe de responsables d'entreprises mécaniciennes a visité dans l'après-midi les nouvelles installations de Laser Alsace Production (LAP) à Rosheim, qui a lourdement investi dans une ligne entièrement automatisée.

La robotique et les automatismes sont un des thèmes de travail du Comité mécanique. Le groupe d'action thématique animée par le patron de R & D Project Managing Philippe Roser et Georges Meyer, le directeur du Cetim-Ceremat, s'est réuni à plusieurs repri-

ses. Si les robots sont aujourd'hui très répandus dans l'industrie, quoique moins nombreux en France qu'en Allemagne, les experts commencent à parler « cobotique », c'est-à-dire robotique collaborative où l'opérateur humain interagit directement avec le robot. Ce qui représente, on l'imagine sans peine, d'innombrables problèmes à résoudre, notamment en termes de sécurité. Les trois autres groupes d'actions travaillent sur la base de données sur les entreprises industrielles, désormais opérationnelles sur le site de la CCI, sur les questions de ressources humaines et des métiers en tension ainsi que sur le développement de l'exportation, en lien avec le programme de la CCI.

BRUMATH Hôtellerie

Le choix de la coopérative

Après avoir été indépendant, l'établissement « L'Escal » qui existe depuis 1978 à Brumath (44 chambres, 7 personnes) devient « relais Fasthôtel » Strasbourg nord. Son dirigeant Ahcene Houamdi a choisi de rejoindre cette coopérative hôtelière. Pour lui « Entre l'in-

dépendance et la chaîne, la coopérative est une bonne solution. Elle rassemble des hôteliers membres et actionnaires ». Très développée dans le sud-ouest, cette coopérative compte déjà un établissement à Colmar. Elle propose notamment des outils commerciaux.

DÉCIDEURS

DISTRIBUTION

Christophe Girard, The Style Outlet Roppenheim

Christophe Girard a pris le 1^{er} septembre dernier la direction du village de marques de Roppenheim The Style Outlets. Diplômé de l'ESSEC Business School, le nouveau dirigeant a travaillé pendant onze ans pour Adidas où il a occupé divers postes clés, dont celui de responsable des opérations pour le réseau de magasins et d'outlets du Groupe en France. À ce titre, il a notamment lancé l'activité des boutiques officielles de l'OM à Marseille. Avant de rejoindre le groupe Neinver, opérateur du centre de marques, il a exercé les fonctions de directeur marketing et de communication de Chaussea. Christophe Girard, précise Neinver, a pour mission de développer l'attractivité et les résultats du centre et de sa centaine de boutiques. The Style Outlets, affirme le groupe a déjà accueilli près de 4 millions de visiteurs depuis son ouverture.

TTE-RTE 07

BATIMENT Parc locatif social

Des HLM moins énergivores

Depuis 2009, 9 680 logements sociaux sur un total de 38 000 identifiés comme énergivores en Alsace ont bénéficié d'une réhabilitation thermique.

En 2009, par convention avec l'État, l'Union sociale pour l'habitat, qui regroupe l'ensemble des familles du logement social, s'était engagée dans un programme d'amélioration thermique sur dix ans des 800 000 logements les plus énergivores. En 2012, une étude commanditée par l'Association régionale des organismes HLM (Areal, 30 membres), avait évalué à 38 000 les logements sociaux répondant en Alsace aux critères définis par la loi Grenelle de l'environnement, soit 28 000 logements affichant les étiquettes énergétiques E, F et G, ainsi que 10 000 de la classe D, moins énergivores mais présentant un montant de charges énergétiques supérieur à la moyenne régionale. Les bailleurs alsaciens n'avaient toutefois pas attendu cette étude pour engager des opérations d'amélioration thermique, parfois couplés à d'autres travaux de réhabilitation. Ceux-ci comprennent une isolation extérieure des façades (en polystyrène), un changement des menuiseries (selon leur état) et, dans certains cas, l'installation d'une ventilation mécanique simple flux.

Le cas échéant, des chaudières collectives au gaz dernière génération sont également substituées aux anciennes. « L'objectif est d'améliorer la performance énergétique du parc en ramenant ces logements à minima en classe C. C'est bon pour le climat et l'économie régionale mais cela permet aussi à un maximum de locataires modestes de limiter leurs consommations et ainsi contenir leurs



A Ostwald, rue René-Cassin, le bailleur social Domial réalise actuellement la rénovation énergétique d'une résidence de 38 logements. PHOTO DNA - LAURENT RÉA

charges alors que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter », rappelle Denis Rambaud, président de l'Areal et de Mulhouse Habitat.

60 % ont atteint le niveau BBC rénovation

Le mouvement a regagné en ampleur à partir de 2014 après la mise en place d'un dispositif mutualisé et simplifié de cofinancement : inédit en France, il articule l'éco-prêt de la Caisse des Dépôts aux subventions des collectivités

locales (Région Alsace, Conseil départemental du Haut-Rhin, Mulhouse Alsace agglomération et Eurométropole de Strasbourg).

Le bilan présenté hier par l'Areal à Strasbourg fait état de 9 680 logements HLM rénovés en six ans ou en train de l'être, dont 60 % ont atteint le niveau BBC rénovation (104 kWh/m²/an en Alsace). « Plus de 25 % de l'objectif est déjà atteint. Cela représente 285 millions d'euros de travaux, financés par les fonds propres des bailleurs pour 37 millions, par les subventions publiques pour 53 millions et par les prêts de la Caisse de Dépôts pour 175 millions », a indiqué Alain Ramdani, directeur de

l'Areal, qui note que « la dynamique est activement soutenue par une dizaine de bailleurs ».

Après la mise en place en mars dernier par la Caisse de dépôts d'un prêt « amiante » complémentaire, destiné à financer les surcoûts liés à la découverte de ce matériau, l'Areal table pour la période 2015-2020 sur un rythme annuel moyen de 3 650 logements rénovés. « Sur cette base, avec le maintien des aides et de la réglementation actuelles, la totalité du parc social énergivore alsacien pourrait être traité d'ici 2025 », ont estimé hier les dirigeants de l'Areal. ■

X.T.

Des conseils pour rénover l'habitat ancien

La seconde et dernière phase de l'étude des services de l'État sur le bâti régional ancien est consultable en ligne. Des fiches-conseils proposent des scénarios de rénovation préservant les qualités architecturales.

EN ALSACE, les logements construits avant 1948 (date de la première loi sur les loyers) représentent un tiers environ du parc d'habitation régional. Érigés selon des procédés et des matériaux traditionnels, porteurs le cas échéant de valeurs patrimoniales et paysagères, ils constituent un enjeu non négligeable en matière de transition énergétique.

Lancée en 2011 par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et des affaires culturelles (Drac), et conduite par le Cerema-Est (Metz) et le cabinet d'architecture strasbourgeois Oziol/De Micheli l'étude intitulée « Habitat ancien en Alsace : énergie, durabilité du bâti et patrimoine » a abouti à la publication de deux séries de fiches pratiques. La première, publiée en ligne l'automne dernier, décrit le « comportement thermique » de sept types de logements représentatifs de l'habitat régional antérieur à 1948 (DNA du

1^{er} novembre 2014).

Pour chacun, un logement habité existant a été sélectionné, « instrumenté » et étudié pendant six mois. Cette première phase a révélé « des performances énergétiques plutôt bonnes compte tenu du climat local rigoureux ».

Solutions testées avec un logiciel de modélisation

Trois types obtiennent l'étiquette-énergie D : l'appartement en immeuble mitoyen des faubourgs, l'appartement en immeuble de rapport mitoyen et le logement dans un corps de ferme à colombages. Trois sont en catégorie E (qui correspond à la moyenne nationale) : la maison dite de maître en briques, la maison en maçonnerie dans un corps de ferme et la maison à colombages indépendante. La maison indépendante en maçonnerie, courante dans les Vosges du Nord, est la seule à relever de la catégorie F.

Pour la seconde phase, au moyen d'un logiciel de modélisation, un large panel de solutions techniques a été testé sur ces sept mêmes types d'habitat. Différents matériaux d'isolation ont notamment été comparés (avantages, risques, coûts). À chaque fois trois scénarios de rénovation énergétique ont été proposés et évalués selon cinq critères (gain énergétique, con-

fort d'été, diminution de l'effet de paroi froide en hiver, absence de risque lié à l'humidité dans les murs, respect de l'aspect patrimonial et architectural). La démarche, l'impact et le coût estimé de chaque scénario sont détaillés à titre indicatif sur des fiches-conseils (jusqu'à 8 pages) consultables en ligne par les particuliers et les professionnels depuis cet été.

Globalement la seconde phase de l'étude démontre « qu'une amélioration importante, soit le niveau de performance BBC-rénovation, peut être atteinte ». Elle constate aussi que les actions de rénovation ont des conséquences sur le confort d'été (possibilité de surchauffe), de manière plus ou moins importante selon les scénarios. « La conservation ou l'amélioration des fenêtres et portes existantes s'avèrent, d'un point de vue énergétique, presque équivalentes à leur remplacement lorsque les murs sont isolés », remarquent également les auteurs.

C'est pourquoi ils rappellent « que la réflexion doit être adaptée pour chaque logement, et doit se faire de manière multicritères ». Le bon entretien du bâti et la limitation des fuites d'air, insistent-ils par ailleurs, « sont déjà en soi une action efficace ! ». ■

X.T.



A Zillisheim (Haut-Rhin) : cette maison de la fin du XVIII^e siècle a bénéficié d'une rénovation de niveau BBC.

PHOTO ARCHIVES DNA

Les fiches-conseils de l'étude régionale sont librement téléchargeables sur les sites www.alsace.developpement-durable.gouv.fr (rubrique construction-rénovation) et www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/drac-Alsace (rubrique service territorial de l'architecture et du patrimoine).

En savoir plus : www.renovation-info-service.gouv.fr